



Maires pour le Bien Commun

Charte des Maires pour le Bien Commun

5 avril 2026

Introduction : mobilisation des maires pour le mandat 2026-2032

Nos administrés nous confient leur perte de confiance dans les autorités politiques, manifestée par les sondages. Ce désarroi provient d'un déclassé économique (désespoir des agriculteurs, faillites d'artisans et d'entreprises, pertes d'emploi), d'une insécurité grandissante, d'une dissolution du lien social. Dans ces épreuves, nos administrés nous demandent de soutenir leur espoir en l'avenir de notre société. C'est pourquoi les maires veulent contribuer à restaurer localement les biens et services qui sont de leur ressort. Forts de leur proximité avec la population, qui leur conserve sa confiance, ils veulent restaurer l'espoir en concentrant le nouveau mandat municipal 2026-2032 sur les priorités suivantes.

1. **Exemplarité de l'autorité politique**

- a. en servant le bien commun, avec une large part de bénévolat dans les petites communes
- b. en restant proches et à l'écoute de la population qui se sent délaissée, surtout en zone rurale.

2. **Soutien à l'économie locale** en travaillant à maintenir les emplois dans leur commune, même rurale : agriculture, artisanat, commerce.

3. **Soutien aux populations les plus vulnérables** en travaillant à maintenir les services locaux médicaux, sociaux, administratifs.

4. **Soutien à notre art de vivre** en promouvant la culture et le patrimoine local, en luttant contre les plaies des incivilités, de l'insécurité, de la drogue, du communautarisme.

5. **Soutien à l'initiative locale** en réclamant une « réforme de la réforme territoriale » qui rende au maire les pouvoirs confisqués par les échelons supérieurs (lois RCT, NOTRé...). Les maires s'opposeront, autant qu'il est en leur pouvoir, au nom et avec l'aide de leurs administrés, aux décisions néfastes au bien local, qui seraient imposées d'en haut.

Pour ce faire, ils comptent s'appuyer sur les deux textes ci-dessous :

- Le bon sens politique décrit dans la charte de MBC
- Des initiatives locales qui sont de leur ressort

Pour tout renseignement : contact.mairesmbc@gmail.com

Charte des maires pour le Bien Commun

Le collectif des Maires pour le Bien Commun a pour but d'aider ses membres, élus municipaux, à contribuer efficacement au bien public. Pour travailler à la prospérité de leur commune, les élus membres de MBC mettent en œuvre 5 principes de bon sens politique :

1. Ils servent le bien commun, au-dessus des intérêts privés.

Le bien commun, c'est la coopération des corps sociaux à la paix, à la prospérité commune. Il s'appuie sur la recherche, dans tous les domaines, du vrai, du bien et du beau, engendrant une unité sociale de libre adhésion, non de peur ou de contrainte.

2. Ils promeuvent l'initiative locale et la subsidiarité

Avant d'être citoyen, l'homme naît et est éduqué dans sa famille. La société est ainsi « une famille de familles ». Dans leurs mandats, les maires favorisent la responsabilité locale :

- Ils s'opposent à la confiscation des pouvoirs municipaux par les échelons supérieurs. Par une nécessaire « réforme de la réforme territoriale », le maire doit retrouver le pouvoir sur l'urbanisme (permis de construire), les taxes locales (taxe d'habitation notamment), la liberté d'association à d'autres communes dans des syndicats d'intérêts communs et la liberté de sortir des intercommunalités.
- Ils favorisent les associations travaillant au bien commun : entraide, œuvres sociales, éducation, sport...
- Ils promeuvent la famille, pivot de la transmission de notre civilisation
- Ils soutiennent les parents et l'école pour que ceux-ci puissent donner aux enfants la meilleure éducation, transmettant les savoirs élémentaires et l'amour de notre patrie, de notre civilisation.
- Ils encouragent les fêtes communales célébrant les traditions locales

3. Ils favorisent la justice, rendant à chacun ce qui lui est dû.

La justice, fondée sur le droit naturel, est le socle de la libre adhésion et de la contribution des corps sociaux au bien commun.

- Ils soutiennent les entrepreneurs développant l'économie et les emplois locaux (agriculture, industrie, artisanat), notamment dans les zones rurales pénalisées par la concentration urbaine.
- Ils favorisent le maintien des services locaux, école, commerce de proximité (alimentation, bar-restaurant), services publics et de santé, y compris en zone rurale.
- Ils s'assurent que les œuvres sociales, rendues encore plus nécessaires par la paupérisation, bénéficient aux véritables nécessiteux. Ils soutiennent les personnes en difficulté qui recherchent du travail.
- Ils promeuvent le civisme et le service du bien commun, remèdes à l'individualisme, à la dissolution du patriotisme et de la solidarité nationale

4. Ils travaillent au rétablissement de l'autorité

Clef de voûte de la société, l'autorité est indispensable pour mener la société au bien commun.

- Ils font respecter l'ordre public face aux incivilités croissantes, avec l'aide de la police municipale, de la gendarmerie et de la population mobilisée.

- Conscients que leur mandat est un service de tous, ils informent et consultent la population sur les questions essentielles conditionnant l'avenir de la commune.
- Ils refusent les implantations forcées qui ne seraient pas acceptées localement et pourraient troubler l'ordre public ou le patrimoine local (éoliennes, fermes solaires, logements sociaux disproportionnés, CADA ...). Ils réclament que le pouvoir dans ces domaines leur soit restitué par une « réforme de la réforme territoriale ».

5. Ils inspirent leur action des principes de notre civilisation française et chrétienne.

Devant la dissolution du lien social, ils promeuvent le retour aux racines de notre civilisation, qui a forgé la prospérité, la paix et la douceur de vivre dans notre pays. Ils soutiennent dans ce but la mise en valeur du patrimoine historique, artistique, architectural et religieux de la commune, ainsi que les manifestations culturelles et patriotiques.

Exemples d'initiatives proposées aux communes

1. Urbanisme et Logement

- Unité et beauté urbaine, fleurissement de la commune
- Aide à la réhabilitation de logements anciens

2. Lien social et sécurité

- Soutien aux associations sociales et sportives
- Maintien d'un accueil humain à la mairie, face à l'informatisation croissante.
- Soutien aux organisations de voisins vigilants (ou équivalentes)
- Lutte contre la drogue (conférences de prévention, répression si nécessaire)
- Equipement de la police municipale
- Maintien de l'ordre public face aux incivilités (rodéos, squats, dépôts sauvages d'ordures), avec l'aide de la police municipale, de la gendarmerie et de la population mobilisée.

3. Attractivité économique locale

- Soutien à l'implantation d'entrepreneurs locaux

4. Education et famille

- Aide aux parents, à l'éducation, offre de places en crèches, aides financières, reconnaissance des familles nombreuses...
- Aide au soutien scolaire, aux activités périscolaires, aux équipements scolaires, à la fondation d'une école là où elle fait défaut.

5. Actions culturelles pour faire connaître et aimer notre patrimoine

- Adhésion à l'initiative : « le beau sauvera le monde »
- Conférences culturelles, spectacles « son et lumière » ou expositions sur l'histoire et le patrimoine français et local
- Excellence de la bibliothèque et médiathèque municipale.
- Restauration du patrimoine : lieux historiques, monuments, églises, calvaires...
- Encouragement aux associations de mémoire des traditions et de l'histoire locale.